



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2026-166

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Etablissements publics de santé / Groupe hospitalier

Eaubonne-Montmorency - Hôpital Simone Veil

95-2026-09-02-00022 - 2026-245-20-Interrogation du registre national automatique des refus de prélèvement d'organes (1 page)	Page 4
95-2026-09-02-00004 - DG-2026-245-02 Délégation signature DG par intérim - C. BILCIK-DORNA (1 page)	Page 5
95-2026-09-02-00005 - DG-2026-245-03 délégation signature DG par intérim - T. BRANDO (2 pages)	Page 6
95-2026-09-02-00006 - DG-2026-245-04 Délégation signature DG par intérim S. CARON (2 pages)	Page 8
95-2026-09-02-00007 - DG-2026-245-05 - Délégation signature DG par intérim - V. BILLOTTET (2 pages)	Page 10
95-2026-09-02-00008 - DG-2026-245-06 - Délégation signature DG par intérim - E. CLAPIER (2 pages)	Page 12
95-2026-09-02-00009 - DG-2026-245-07 - Délégation signature DG par intérim - M. KAUSS (2 pages)	Page 14
95-2026-09-02-00010 - DG-2026-245-08 - délégation signature DG par intérim - TA. KERVELLA (5 pages)	Page 16
95-2026-09-02-00011 - DG-2026-245-09 - Délégation signature DG par intérim - J. LAFOND (2 pages)	Page 21
95-2026-09-02-00012 - DG-2026-245-10 - délégation signature DG par intérim - G. LEFOL (2 pages)	Page 23
95-2026-09-02-00013 - DG-2026-245-11 - Délégation signature DG par intérim A. MARTIN (2 pages)	Page 25
95-2026-09-02-00014 - DG-2026-245-12 - délégation signature DG par intérim - Dr SABBAGH (2 pages)	Page 27
95-2026-09-02-00015 - DG-2026-245-13 - Délégation signature directeur par intérim - Dr SMAHI (2 pages)	Page 29
95-2026-09-02-00016 - DG-2026-245-14 - délégation signature DG par intérim - S. TACONET (2 pages)	Page 31
95-2026-09-02-00017 - DG-2026-245-15 - délégation signature DG par intérim - M. TALEC (2 pages)	Page 33
95-2026-09-02-00019 - DG-2026-245-17 délégation signature DG par intérim - Gardes Administratives (2 pages)	Page 35
95-2026-09-02-00020 - DG-2026-245-18 - Délégation signature DG par intérim - Transports de corps et registre des décès (2 pages)	Page 37
95-2026-09-02-00021 - DG-2026-245-19 - Délégation signature DG par intérim - Registre naissances (2 pages)	Page 39

Eaubonne, le 2 septembre 2026

**DESIGNATION DES PERSONNES HABILITEES A SOLLICITER
L'INTERROGATION DU REGISTRE NATIONAL AUTOMATIQUE
DES REFUS DE PRELEVEMENT A BUT THERAPEUTIQUE, SCIENTIFIQUE OU POUR
EFFECTUER UNE AUTOPSIE MEDICALE**

Je soussignée Valérie CHAPELLE, directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil, Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, donne délégation à l'effet d'interroger le registre national des refus en vue de prélèvements à but thérapeutique (organes, tissus), à but scientifique (recherche) ou afin de rechercher les causes de la mort (autopsie médicale) à :

HÔPITAL SIMONE VEIL :

- Mme Carole BILCIK-DORNA, directrice des soins, coordinatrice générale des instituts.
- M. Tony BRANDO, directeur adjoint,
- Mme Séverine CARON, directrice de la gestion des risques, de la qualité et des soins,
- M. Eric CLAPIER, directeur adjoint,
- M. Julien LAFOND, directeur adjoint,
- M. Guillaume LEFOL, directeur adjoint,
- Mme Marie TALEC, directrice adjointe,
- Mme Sandrine TALLEC, directeur adjoint.

- Mme Hélène CORDIER, cadre de santé en réanimation,

- Mme Gaëlle MANDON, cadre de santé apprenante en réanimation.

- Mme Emilie BONNEFOND, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Pamela NUNES, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Lydie SCHORNO, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus.

- Dr Simona PRESENTE, praticien hospitalier coordonnateur.

HÔPITAL DE PONTOISE :

- Dr Jean-Louis DUBOST, praticien hospitalier coordonnateur

- Mme Christelle BIJAQUI, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Caroline LUCAS, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,
- Mme Claude SUDRIE, infirmière coordonnatrice de prélèvements d'organes et de tissus,

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 - 02

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière,

Vu l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation à Madame Carole BILCIK-DORNA, directrice des soins, coordinatrice générale des instituts, pour signer :

- les actes et décisions, contrats et conventions liés à la gestion des instituts,
- les courriers et notes d'information liés à cette gestion.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 – 03

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 4 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Monsieur Tony BRANDO, directeur adjoint en charge du secrétariat général, de la communication et des usagers pour toutes les opérations suivantes :

- les courriers et dossiers qui relèvent de son domaine de compétence, notamment les réquisitions judiciaires des dossiers plaintes et réclamations, les procédures de fin de non-recevoir, la gestion de la communication,
- les conventions de partenariat ville-hôpital (hors domaines entrant dans le périmètre du Code des marchés publics),
- tous les actes et décisions afférents à la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (convocations, ordre du jour, comptes rendus, enquêtes).

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tony BRANDO et pour certains actes nécessaires à la gestion de la communication, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des finances,
- Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint chargé des équipements, des achats et de la logistique.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 - 04

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : De donner délégation à Madame Séverine CARON, directrice de la gestion des risques, de la qualité et coordonnatrice générale des soins, pour signer toutes les notes relevant du domaine :

- de la compétence du coordonnateur général des soins de même que toutes les conventions de stage des étudiants et professionnels paramédicaux ou assimilés gérés par la direction de la gestion des risques, de la qualité et des soins, ainsi que les ordres de missions autorisant le personnel paramédical à accompagner des patients dans le cadre de leur prise en charge, notamment en psychiatrie et addictologie.
- de la compétence du directeur de la gestion des risques et de la qualité.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION – DG – 2026 – 245 – 05

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : En l'absence de Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint en charge des équipements, des achats et de la logistique à l'Hôpital Simone Veil, Madame Valérie BILLOTTET, responsable administrative en charge des achats et de la logistique reçoit délégation pour signer les commandes et liquidations dont les dépenses sont imputées aux comptes 2 et 6 en lien avec son secteur d'activité, dans la limite de 50 K€ par commande.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Julien LAFOND, les commandes et liquidations dont le montant est supérieur à 50 K€ sont signées par Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances.

Article 3 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION – DG – 2026 – 245 - 06

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Monsieur Eric CLAPIER, directeur adjoint délégué aux personnes âgées de l'hôpital Simone Veil pour signer tous les actes qui relèvent de son domaine de compétence, à savoir :

- les conventions (hors domaine entrant dans le périmètre du Code des marchés publics),
- les avances de frais de régie (hors contrats et marchés publics),
- les formulaires d'attestation relatifs au mobilier des résidents,
- les demandes de mise sous protection,
- les devis pour validation avant transmission aux directions fonctionnelles
- les réponses aux diverses enquêtes,
- les fiches d'admissions,
- les contrats de séjour,

- Les contrats d'accompagnement d'intervention auprès de personnes âgées à domicile dans le cadre du centre de ressources territorial,
- les règlements de fonctionnement des EHPAD/USLD,
- les ordres de mission autorisant le personnel à accompagner les résidents des EHPAD de l'hôpital Simone Veil,
- les courriers aux tutelles,
- les engagements de payer,
- les autorisations de transport de corps avant mise en bière suite au décès d'un résident,
- les feuilles d'évaluation des personnels,
- les feuilles de congés des personnels.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CLAPIER et du chef d'établissement par intérim, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Séverine CARON, directrice des soins.
- Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint chargé des équipements, des achats et de la logistique.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim


Valérie CHAPELLE





DECISION – DG – 2026 – 245 – 07

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Mickaël KAUSS, responsable de la sécurité/sûreté à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité à l'hôpital Simone Veil, reçoit délégation de signature permanente pour :

- déposer plainte au commissariat,
- représenter l'établissement au tribunal lorsque celui-ci peut se constituer partie civile.

Sur demande expresse du chef d'établissement par intérim, du directeur-adjoint en charge des travaux, de la maintenance et de la sécurité ou du directeur de garde.

Article 2 : Monsieur Anthony MARTIN, chef de poste sécurité à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité à l'hôpital Simone Veil, dispose d'une délégation de signature DG-2026-245-11 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume LEFOL et de Monsieur Mickaël KAUSS.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 – 08

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu la mise à disposition de Monsieur Thierry-Alain KERVELLA auprès de l'Hôpital Simone Veil,

Vu la décision de délégation de signature de Monsieur Sylvain GROSEIL, directeur de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Sud Val d'Oise,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : De donner à Monsieur Thierry-Alain KERVELLA, directeur du système d'information hospitalier, délégation pour signer les bons de commandes, contrats, pièces, décisions et correspondances utiles, ainsi que les dépenses liées au système d'information hospitalier, imputées sur les comptes détaillés dans le document joint, dans la limite des sommes indiquées dans les tableaux en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry-Alain KERVELLA, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des finances, pour signer les bons de commandes, contrats, pièces, décisions et

correspondances utiles, ainsi que pour engager et liquider les dépenses imputées aux comptes cités à l'article 1.

En l'absence de Madame Sandrine TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Marie TALEC, directrice adjointe en charge de la stratégie pour signer l'ensemble des documents décrits dans l'article 1 et dans les mêmes conditions.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim


Valérie CHAPELLE



Les comptes pour le budget H en exploitation :

Compte Ordonnateur	Libellé Ordonnateur	Montant maximum par compte
H606252	Fournitures Informatiques Non Stockees	65 000
H61221	Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
H61222	Credit Bail Mobil. Logiciels Progiciels	0
H613251	Locations Mobilieres Informatiques	410 000
H615254	Ent.Rep.Bien Mob.Nonmed.Mat Informatique	200
H615261	Maintenance Informatique	820 000
H6261	Liaisons Informatiques Ou Specialisees	55 000
H6284	Informatique A L'Exterieur	390 000
H651	Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	270 000
H672383	Chges Caract Gener Et Hotel.-Autre: Dsih	0

Pour le budget H en investissement :

Comptes	et Intitulés	Montant maximum par compte
H2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	115 000
H208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0
H218321	MATERIEL INFORMATIQUE ETS PRINCIPAL	430 000
H2183241	MATERIEL INFORMATIQUE EHPAD	0
H2183242	MATERIEL INFORMATIQUE TOXICOMANIE	0
H2183243	MATERIEL INFORMATIQUE USLD	90 000
H2183244	MATERIEL INFORMATIQUE EHPAD J CALLAREC	0
H218325	MATERIEL INFORMATIQUE IFSI	30 000

Pour le budget B :

Compte	Intitulés	
B613151	Locations Informatique A Caract. Medical	0
B615161	Maintenance Informatique A Caract Medic	0
B606252	Fourn Non Stockee-Fournitures Informatiq	0
B61221	Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
B61222	Credit Bail Mob. Logiciels Et Progiciels	0

B613251	Locations Mobilieres Informatiques	0
B615254	Ent.Rep.Bien Mob.Nonmed.Mat Informatique	0
B615261	Maintenance Informatique	0
B6261	Liaisons Informatiques Ou Specialisees	800
B6284	Informatique A L'Exterieur	0
B651	Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	0

Pour le budget C :

Compte	Libellé	
C602652	Fournitures Informatiques	100
C60625	Fourni Non Stockees Bureau Et Informatiq	400
C61221	Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
C61222	Credit Bail Mob. Logiciels Et Progiciels	0
C61351	Locations Mob Informatique	0
C61554	Ent.Rep.Bien Mob - Materiel Informatique	0
C615618	Maintenance Informatique Autres	10 000
C6261	Liaisons Informatiques Ou Specialisees	4 500
C6284	Informatique A L'Exterieur	1 500
C651	Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	0

Pour le budget D :

Compte	Intitulés	
D615161	Maintenance Informatique A Caract Medic	0
D606252	Fourn Non Stockee-Fournitures Informatiq	0
D61221	Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
D61222	Credit Bail Mob. Logiciels Et Progiciels	0
D613251	Locations Mobilieres Informatiques	0
D615254	Ent.Rep.Bien Mob.Nonmed.Mat Informatique	0
D615261	Maintenance Informatique	200
D6261	Liaisons Informatiques Ou Specialisees	6 500
D6284	Informatique A L'Exterieur	1 500
D651	Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	0

Pour le budget E :

Compte	Intitulés	
E615161	Maintenance Informatique A Caract Medic	0
E606252	Fourn Non Stockee-Fournitures Informatiq	0
E61221	Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
E61222	Credit Bail Mob. Logiciels Et Progiciels	0
E613251	Locations Mobilieres Informatiques	0
E615254	Ent.Rep.Bien Mob.Nonmed.Mat Informatique	0
E615261	Maintenance Informatique	0
E6261	Liaisons Informatiques Ou Specialisees	800
E6284	Informatique A L'Exterieur	0
E651	Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	0

Pour le budget P :

Libellé	
Fournitures Informatiques	200
Fourni Non Stockees- Informatique	0
Liaisons Informatiques Ou Specialisees	4 000
Informatique A L'Exterieur	1 500
Credit Bail Mob Materiel Informatique	0
Credit Bail Mob. Logiciels Et Progiciels	0
Locations Informatique A Caract. Medical	0
Locations Mobilieres Informatiques	0
Entretien Repar. Materiel Informatique	0
Maintenance Informatique A Caract Medic	0
Maintenance Informatique	5 000
Redevances Pr Concessions, Brevets, Lice	0



DECISION – DG – 2026 – 245 – 09

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS - 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner à Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint en charge des équipements, des achats et de la logistique, délégation de signature pour gérer les opérations liées aux achats, aux secteurs de l'hôtellerie et du transport ainsi qu'à l'activité biomédicale de même que les dépenses imputées aux comptes des classes 2 et 6 en lien avec son secteur d'activité.

Article 2 : les commandes seront revêtues de la signature de Monsieur Julien LAFOND ou en son absence de Madame Valérie BILLOTTET, responsable administrative, en charge des achats et de l'hôtellerie à la direction des équipements, des achats et de la logistique comme précisé dans la décision DG-2026-245-05.

Article 3 :

3.1 : les factures et relevés liquidés sur les comptes susvisés seront revêtus de la signature de Monsieur Julien LAFOND ou en son absence de Madame Valérie BILLOTTET.

3.2 : tout courrier associé aux marchés signés avant le 31 décembre 2017 (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...) sera revêtu de la signature de Monsieur Julien LAFOND ou en son absence de Madame Valérie BILLOTTET.

Article 4 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances.

Article 5 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 – 10

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS - 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner à Monsieur Guillaume LEFOL, directeur adjoint en charge des travaux, de la maintenance et de la sécurité à l'Hôpital Simone Veil, délégation pour signer les documents liés aux travaux, à la maintenance et à la sécurité ainsi que les dépenses imputées aux comptes des classes 2 et 6 en lien avec son secteur d'activité de même que pour déposer plainte au commissariat et représenter l'établissement au tribunal lorsque celui-ci peut se constituer partie civile.

Article 2 :

2.1 : les factures et relevés liquidés sur les comptes susvisés seront revêtus de la signature de Monsieur Guillaume LEFOL.

2-2 : tout courrier associé aux marchés signés avant le 31 décembre 2017 (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...) seront revêtus de la signature de Monsieur Guillaume LEFOL.

Article 3 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances.

Article 4 : Monsieur Mickaël KAUSS, responsable de la sécurité à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité à l'Hôpital Simone Veil dispose d'une délégation de signature permanente dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2026-245-07.

Article 5 : Monsieur Anthony MARTIN, chef de poste sécurité à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité à l'Hôpital Simone Veil, dispose d'une délégation de signature DG-2026-245-11 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume LEFOL ou de Monsieur Mickaël KAUSS.

Article 6 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION – DG – 2026 – 245 – 11

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Anthony MARTIN, adjoint au responsable sécurité à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité de l'hôpital Simone Veil reçoit délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume LEFOL, directeur adjoint en charge des travaux, de la maintenance et de la sécurité et de Monsieur Mickaël KAUSS, responsable de la sécurité à la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité pour :

- déposer plainte au commissariat,
- représenter l'établissement au tribunal lorsque celui-ci peut se constituer partie civile.

Sur demande expresse du chef d'établissement par intérim, du directeur-adjoint en charge des travaux, de la maintenance et de la sécurité ou du directeur de garde.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION - DG - 2026 - 245 – 12

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Madame Nada SABBAGH, Pharmacien Praticien Hospitalier, Gérant de la PUI, responsable de la structure interne pharmacie, et en son absence à Madame Pascale FOLIOT, Pharmacien Praticien Hospitalier, et Madame Donia LAOUBI, Pharmacien Praticien Hospitalier pour engager et liquider dans la limite des crédits autorisés, les dépenses de produits de pharmacie imputées aux comptes :

Budget Général - Classe 6

Comptes ordonnateurs - Titre 2 : Charges à caractère médical

H60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnés dans liste prévue art.L162-22-7 CSS
H60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites dans la liste prévue art.L162-22-7 CSS
H60213	Spécialités pharmaceutiques sous ATU
H602152	Produits sanguins stables (hémophiles)
H60217	Produits de base
H60218	Autres produits pharmaceutiques et produit à usage médical

H602211	Ligatures sutures
H602212	Pansements
H602213	Petit matériel médical chirurgical non stérile
H602221	Dispositifs médicaux d'abord parentéral
H602222	dispositifs médicaux d'abord digestif
H602223	dispositifs médicaux génito-urinaire
H602224	dispositifs médicaux d'abord respiratoire
H602225	Autres dispositifs médicaux d'abord
H60223	Matériel et fournitures médico chirurgical à UU Sté
H602251	Fournitures d'endoscopie hors coelioscopie
H602252	Fournitures de coelioscopie
H6022611	DMI figurant sur la liste mentionnée à l'art. L162-22-7 du CSS - Pharmacie
H6022681	Autres appareils de fournitures de prothèses et d'orthopédie - Pharmacie
H602271	Fournitures de dialyse
H602282	Autres fournitures médicales stérilisation

Comptes ordonnateurs - Titre 3 : Charges à caractère général et hôtelier

H602362 Produits diététiques pharma

Comptes ordonnateurs - Titre 4 : Charges d'amort., financières et except.

H672281 Charges caractère médical - autre - pharma

Article 2 : de donner délégation à Madame Pascale FOLIOT, Pharmacien Praticien Hospitalier, pour engager et liquider les dépenses en lien avec les dispositifs médicaux, à Madame Donia LAOUBI, Pharmacien Praticien Hospitalier, pour engager et liquider les dépenses de médicaments, en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame SABBAGH.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION - DG - 2026 - 245 – 13

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Monsieur le Docteur Motalib SMAHI, chef de service du laboratoire d'hémo-microbio-hygiène-biochimie pour engager et liquider dans la limite des crédits autorisés, les dépenses de produits de laboratoire imputées aux comptes :

H602151 - Produits sanguins labiles
H602241 - Fournitures labo bio med et hygiène
H606624 - Fournitures laboratoires hors stocks
H611131 – Sous-traitance laboratoires
H611133 – Sous-traitance hygiène
H672284 - Chg à caractère médical : autres labos
B602151 - Produits sanguins labiles
B602241 - Fournitures labo bio med et hygiène
B61113 – Sous-traitance médicale-laboratoires
B672284 - Chg à caractère médical : autres labos
C602241 - Fournitures labo bio med et hygiène
D602151 - Produits sanguins labiles
D602241 - Fournitures labo bio med et hygiène
D61113 – Sous-traitance médicale-laboratoires
D672284 - Chg à caractère médical : autres labos
E602151 - Produits sanguins labiles
E602241 - Fournitures labo bio med et hygiène

E61113 – Sous-traitance médicale-laboratoires
E672284 - Chg à caractère médical : autres labos
P602151 - Produits sanguins labiles
P602241 - Fournitures labo bio med et hygiène
P61113 – Sous-traitance médicale-laboratoires
P672284 - Chg à caractère médical : autres labos

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Motalib SMAHI, délégation de signature est accordée à Monsieur le Docteur Alaa SHEIKH HASSAN, praticien hospitalier au laboratoire d'hémo-microbio-hygiène-biochimie et à Monsieur le Docteur Ali ABAZA, praticien hospitalier au laboratoire d'hémo-microbio-hygiène-biochimie pour tous les actes délégués au Docteur Motalib SMAHI.

Articles 3 : les factures et relevés liquidés sur les comptes précités seront revêtus de la signature de Monsieur le Docteur SMAHI ou de Monsieur le Docteur SHEIKH HASSAN ou de Monsieur le Docteur ABAZA.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 – 14

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Madame le Docteur Sarah TACONET, chef de service d'anatomo-pathologie, pour engager et liquider dans la limite des crédits autorisés, les dépenses de produits de laboratoire imputées aux comptes :

H602243 Fournitures pour laboratoires, ACP,
H611132 Sous-traitance ACP,
H672284 Chg à caractère médical : autres labos.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Sarah TACONET, délégation de signature est accordée à Madame le Docteur Pauline BITOLOG, praticien hospitalier au service d'anatomo-pathologie pour les actes délégués au Dr TACONET.

Articles 3 : les factures et relevés liquidés sur les comptes précités seront revêtus de la signature du Docteur TACONET ou du Docteur BITOLOG.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE



DECISION DG – 2026 – 245 – 15

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu la mise à disposition de Monsieur Thierry-Alain KERVELLA auprès de l'Hôpital Simone Veil,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : De donner délégation de signature à Madame Marie TALEC, directrice adjointe en charge de la stratégie pour toutes les opérations suivantes :

- les courriers et les dossiers qui relèvent de son domaine de compétence de même que ceux qui concernent la direction du secrétariat général, de la communication et des usagers,
- les dossiers d'autorisation,
- toutes les conventions de partenariats (hors domaines entrant dans le périmètre du Code des marchés publics),
- les dossiers d'appels à projet,
- les questionnaires et enquêtes,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie TALEC, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des finances,
- Monsieur Julien LAFOND, directeur adjoint en charge des équipements, des achats et de la logistique.

Article 3 : De donner à Madame Marie TALEC, délégation pour signer les bons de commandes, contrats, pièces, décisions et correspondances utiles, ainsi que pour engager et liquider les dépenses imputées aux comptes du périmètre de la direction des systèmes d'information en cas d'absence de Monsieur Thierry-Alain KERVELLA, directeur adjoint en charge des systèmes d'information et de Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 - 17

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : Dans le cadre de ses compétences définies à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, de modifier la décision DG-2026-05-06 et de donner délégation de signature à :

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- M. Tony BRANDO,
- Mme Séverine CARON,
- M. Eric CLAPIER,
- M. Julien LAFOND
- M. Guillaume LEFOL,
- Mme Marie TALEC,
- Mme Sandrine TALLEC.

aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 de la présente décision.

Article 2 : Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative),

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- M. Tony BRANDO,
- Mme Séverine CARON,
- M. Eric CLAPIER,
- M. Julien LAFOND
- M. Guillaume LEFOL,
- Mme Marie TALEC,
- Mme Sandrine TALLEC.

sont autorisés à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant de :

- l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement,
- la saisine du magistrat du siège du tribunal judiciaire dans le cadre du contrôle des hospitalisations sous contrainte et de la cour d'appel,
- la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement,
- l'admission des patients,
- le séjour des patients,
- la sortie des patients,
- la sécurité des personnes et des biens,
- la gestion des personnels.

Article 3 : à l'issue de leur garde,

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- M. Tony BRANDO,
- Mme Séverine CARON,
- M. Eric CLAPIER,
- M. Julien LAFOND
- M. Guillaume LEFOL,
- Mme Marie TALEC,
- Mme Sandrine TALLEC.

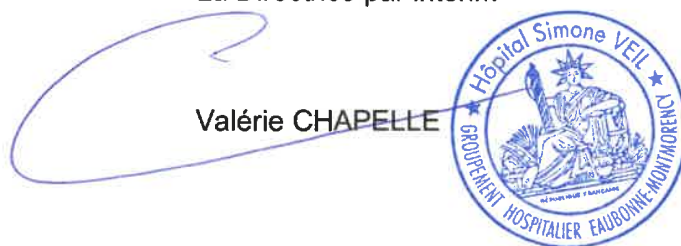
outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, sont tenus de rendre compte au directeur par intérim de l'hôpital, chef d'établissement par intérim, des décisions prises en son nom.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE





DECISION DG – 2026 – 245 - 18

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser :

- Mme Ludivine PLAYEZ, attaché d'administration hospitalière
- Mme Monique STIVER, attaché d'administration hospitalière

- Mme Rachida MOUMNI, adjoint des cadres
- Mme Amélie ROUSSELET, adjoint des cadres

- Mme Samira AID, adjoint administratif
- Mme Catherine BALL ROUQUET, adjoint administratif
- Mme Marine BERETTA NAVARRO, adjoint administratif
- Mme Sylvie DELAMARRE, adjoint administratif
- Mme Patricia DUPRAS, adjoint administratif
- Mme FEKIH Manel, adjoint administratif
- Mme Anaïs MARTIN, adjoint administratif
- Mme Océane ROGELET-DRIGNON, adjoint administratif
- Mme Marine RUZ, adjoint administratif
- Mme Patricia THEVENOT, adjoint administratif
- Mme Christina TRIME, adjoint administratif

à signer :

- les documents autorisant les transports de corps ;
- le registre des décès en mairie d'Eaubonne, pour tous les décès intervenus à l'hôpital Simone Veil sur le site d'Eaubonne ;
- le registre des décès en mairie de Montmorency, pour tous les décès intervenus à l'hôpital Simone Veil sur le site de Montmorency.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Aubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE



DECISION DG – 2026 – 245 – 19

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser :

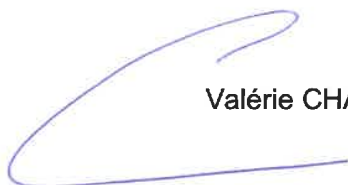
- Mme Ludivine PLAYEZ, attaché d'administration hospitalière
- Mme MOUMNI Rachida, adjoint des cadres
- Mme Amélie ROUSSELET, adjoint des cadres
- M. Mohamadou Ramadan BALDE, adjoint administratif
- Mme Marine BERETTA NAVARRO, adjoint administratif
- Mme Patricia DUPRAS, adjoint administratif
- Mme Christelle JOSEPH-ROSE, adjoint administratif
- Mme Hélène PENNY, adjoint administratif
- Mme Océane ROGELET-DRIGNON, adjoint administratif
- M. Julien TURKO, adjoint administratif

à contresigner le registre des naissances dans le service de maternité de l'hôpital Simone Veil.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim



Valérie CHAPELLE





DECISION – DG – 2026 – 245 – 21

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'organigramme de direction de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 septembre 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2026,

Considérant la vacance de poste, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dans l'arrêté n° DOS – 2026/2429 désigne Madame Valérie CHAPELLE pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 5 septembre 2026,

La Directrice par intérim de l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : Madame Nathalie JAMBON, attachée d'administration hospitalière en charge du contrôle de gestion des effectifs et des budgets, à la direction des ressources humaines et des affaires médicales de l'hôpital Simone Veil reçoit délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie CHAPELLE, pour les actes ci-dessous énumérés concernant le personnel non médical :

1) Délégation de signature permanente :

- bordereaux d'envoi internes et externes,
- décisions de renouvellement de temps partiel,
- courriers courants (modèles types) aux agents,
- formulaires courants concernant les accidents de travail ou la retraite,
- attestations diverses,
- gestion de la formation continue du personnel médical et non médical : ordres de mission, frais de déplacement, hors la signature d'engagement d'achats de formation (devis, conventions).

2) Délégation en l'absence du directeur adjoint chargé des ressources humaines et des affaires médicales :

- contrats d'embauche,
- décisions de renouvellement de contrat,
- courriers de recrutement par voie de mutation,
- courriers d'entretien préalable à un licenciement ou convocation disciplinaire,
- courriers divers aux agents,
- certificats de travail,
- contrats CAE,
- décisions de mise à la retraite,
- décisions de réintégration,
- décisions de temps partiel,
- décision de mise en stage, titularisation, changement de position (disponibilité...),
- aptitude médicale / titularisation,
- frais de déplacement des agents,
- ordres de missions annuels et ponctuels,
- avenants et décisions concernant la carrière,
- courriers et décisions en lien avec le conseil médical,
- reconnaissance d'imputabilité des accidents de travail,
- assignations en cas de grève,
- paie (tableaux de gardes, acompte, bulletins de recette...),
- liquidation et mandatement de la paie et des charges de l'ensemble des personnels, et validation des éléments variables.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 5 septembre 2026. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Eaubonne, le 2 septembre 2026

La Directrice par intérim

Valérie CHAPELLE

